

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
24 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CD1787

présenté par  
Mme Kerbarh, rapporteure

-----

**ARTICLE 8**

Rédiger ainsi le début de la seconde phrase de l'alinéa 50 :

« Les primes et pénalités sont fixées de manière... (*le reste sans changement*) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.